



Dette caution rachetée par cabinet de recouvrement

Par **VAVA26**, le **10/10/2016** à **11:07**

Bonjour

Je suis caution solidaire d'une société qui a été mise en redressement judiciaire puis depuis mars 2016 elle a été mise en liquidation.

La société m'a assigné depuis le redressement et j'ai été condamnée à régler le montant cautionné. La société qui avait été autorisée à un plan de continuation à l'époque à commencer à rembourser sa dette et la banque m'a laissé tranquille tout en mettant une hypothèque sur ma maison. Puis cette banque a revendu ma dette à une autre banque et l'hypothèque a été modifiée avec le nouveau nom.

Et il y'a environ 4 mois je reçois un commandement de payer via un huissier m'informant que cette 2ème banque avait à son tour revendu ma dette à un cabinet de recouvrement.

À la lecture de ce commandement on m'informe que ma dette fait partie d'un global de dettes et aucun montant n'est mentionné sur ce commandement concernant ma propre dette mais seul un montant global est indiqué.

La l'hypothèque inscrite est restée à l'ancien nom de la banque

En cas de vente de ma maison que va-t-il se passer par rapport au notaire qui va voir noter l'ancienne hypothèque et quel montant dois-je régler et à qui ?

Merci d'avance cordialement